

« Monkey pox », la variole du singe

La variole du singe, ou *monkey pox*, est une maladie transmise par les animaux (zoonose) apparentée au virus de la variole humaine.

Une fois infecté, l'être humain la transmet principalement par contact direct cutané ou sexuel, plus difficilement par voie respiratoire (gouttelettes).

Depuis avril 2022, plusieurs cas ont été rapportés en Europe et en Amérique du Nord, pour lesquels aucun voyage en provenance de pays à risque (Congo, Nigeria, etc.) n'a été relevé. À ce jour, un cas a été confirmé en Île-de-France.

Quels sont les symptômes de cette maladie ?

L'incubation de la variole du singe est de 5 à 21 jours. Contagieuse dès l'apparition des symptômes, elle se présente habituellement en 2 phases :

- tout d'abord la fièvre, l'apparition de ganglions, des douleurs musculaires et de la fatigue ;
- 1 à 3 jours plus tard apparaît une éruption cutanée étendue. Localisée dans un premier temps sur le visage, elle s'étend ensuite à l'ensemble

du corps, jusqu'aux paumes des mains et des plantes des pieds.

Les particularités de la diffusion actuelle sont la présence de lésions anales et génitales, et une proportion importante parmi les malades d'hommes ayant eu des relations sexuelles avec d'autres hommes.

En cas de suspicion, il est nécessaire de vous rapprocher d'un médecin.

Risques de complications

Concernant la souche responsable des cas récents européens et américains, le risque de décès est de 1 %, mais il peut aller jusqu'à 10 % avec d'autres souches. Les complications possibles sont une surinfection des lésions de la peau, une pneumopathie, ainsi qu'une atteinte cornéenne et neurologique.

Deux populations sont particulièrement à risques de développer une forme grave de la maladie :

- Les personnes immunodéprimées (système immunitaire déficient) ;
- Les enfants et les femmes enceintes.

En revanche, les personnes vaccinées contre la variole (soit nées avant 1977, date à laquelle la vaccination a été stoppée en France), sont moins à risque, ce vaccin entraînant une protection partielle.

En cas de suspicion, nous vous recommandons donc l'application des gestes barrières suivants :

- port du masque chirurgical (pour les patients) ou FFP-2 (pour les personnes qui les prennent en charge) ;
- bonne hygiène des mains ;
- couvrir les lésions cutanées.

Ces informations sont amenées à évoluer rapidement en fonction de la situation.



Cet article vous a été proposé par la Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française (SPILF).